

QUELLE
PLACE POUR
**LA FAUNE
SAUVAGE**
DANS NOTRE
SOCIÉTÉ
ACTUELLE

.....
**UN AUTRE REGARD
UNE AUTRE PRISE EN COMPTE
DANS LA GESTION DU TERRITOIRE**
.....

ACTES DU FORUM PARTICIPATIF



FONDATION
PRINCE ALBERT II
DE MONACO



SOMMAIRE

1 - ALLOCUTION DE S.A.S. LE PRINCE ALBERT II DE MONACO	4	B. CONDITIONS DE RÉUSSITE	18
2 - UN FORUM PARTICIPATIF, LE SUJET, L'INTENTION	8	• Savoir-être et "Vivre ensemble"	
3 - LES ACTES DU FORUM PARTICIPATIF	10	• Construction et maintien du dialogue	
A. RETOURS D'EXPÉRIENCE	11	• Connaissance	
a) Initiatives pour une bonne gestion des interactions entre notre société et la faune sauvage	12	• Mobilisation	
• L'implication de toutes les parties prenantes d'un territoire L'exemple des programmes de recherche-action sur l'intendance du territoire en Languedoc-Roussillon		• Modèles économiques	
• Le renouvellement des pratiques en faveur d'une meilleure cohabitation avec la faune sauvage Un exemple de protection systémique des troupeaux ovins		• Outils, méthodes, instruments	
• La réintroduction volontariste de la faune sauvage à l'échelle d'un large territoire L'exemple de la réintroduction du loup dans les Northern Rocky Mountains		C. RECOMMANDATIONS	22
b) Initiatives de gouvernance positive	14	• Connaissance et éducation	23
• Des leviers nécessaires : la concertation et l'implication des acteurs L'exemple de la préservation du phoque moine		Intégrer la biodiversité dans l'enseignement Créer une plateforme informatique collaborative sur les données "Faune sauvage"	
• Des leviers nécessaires : l'information et la sensibilisation L'exemple de "Paroles de loup"		• Gestion	24
• Un atout : l'écoute et l'accompagnement L'exemple de SOS Chauves-souris		Anticiper les crises et accompagner les acteurs touchés	
• Une nécessité : la médiation positive L'exemple des mesures d'accompagnement autour du pastoralisme dans le Mercantour		• Gouvernance	26
c) Initiatives répondant à une logique économique	16	Reconnaître le rôle de l'animateur territorial Identifier Les Insiders Faciliter l'action de "sentinelles de l'environnement"	
• Re-considérer la faune sauvage comme atout de valorisation d'un territoire L'exemple du Parc des Abruzzes		• Logique économique	28
• Re-considérer la faune sauvage comme atout de développement économique L'exemple de la Réserve des Monts d'Azur		Créer un label "coexistence" élevage et loups Mobiliser et adapter les GIEE Mobiliser les financements innovants pour soutenir les dynamiques territoriales via les GIEE Alléger la fiscalité pesant sur les espaces naturels	
		• Instruments juridiques	31
		Attribuer un statut juridique à la faune sauvage Reconnaître la décharge de service pour cause environnementale	
		4. ET MAINTENANT ?	32
		DÉROULÉ DU FORUM	34



1. Allocution de S.A.S. le Prince Albert II de Monaco : Quelle place pour la faune sauvage dans notre société actuelle ?

Un autre regard, une autre prise en compte dans la gestion du territoire

Mesdames et Messieurs, Chers amis,

Je voudrais profiter de cette occasion pour vous dire combien cet atelier m'a paru important, et combien je suis heureux des résultats qu'il a pu fournir.

Sur la forme, d'abord.

Son organisation sur le mode d'un forum participatif est un choix que Je crois très important. Il répond en effet aux exigences de notre époque, qui réclame de la transversalité, de l'ouverture, de l'implication. Mais il répond surtout aux défis mêmes de la préservation de l'environnement.

Face à des problématiques aux implications très nombreuses, qui relèvent de la politique autant que de la science, de l'économie autant que de la philosophie, qui concernent nos choix individuels autant que nos décisions collectives, nul ne peut agir seul. Nul ne peut prétendre détenir la vérité à lui seul. Et nul ne peut concevoir de solution isolée.

Pourtant, cette multiplicité d'actions peut elle-même être problématique. Car les initiatives et les bonnes volontés doivent être coordonnées pour être réellement efficaces. Elles doivent se confronter les unes aux autres, se nourrir les unes des autres, s'enrichir les unes des autres. C'est en particulier le cas pour les sujets qui vous ont occupés durant ces deux jours, et qui touchent à de très nombreux aspects de nos vies et de nos sociétés, puisqu'ils concernent autant la mer que la terre, puisqu'ils touchent à notre développement industriel ou à notre urbanisation, au tourisme ou à l'agriculture...

La question de la grande faune sauvage est en effet toujours emblématique des rapports que nous entretenons avec le milieu naturel dans lequel nous vivons et dont nous dépendons. Je dis "toujours", car Je crois que c'est bien le cas depuis le début de l'humanité. Je n'ai pas besoin de vous rappeler ici les disparitions d'espèce qui ont suivi à peu près systématiquement l'expansion d'homo sapiens sur les différents continents... Et jusque sur les îles les plus reculées, où une certaine mégafaune a survécu jusqu'à quelques milliers d'années avant notre ère, du seul fait de notre absence.

Toujours, le développement de l'Homme a entraîné le déclin de la faune sauvage. Mais ce mouvement prend aujourd'hui une autre tournure, et surtout une autre dimension.

Nous commençons en effet à comprendre qu'une sixième vague d'extinction des espèces se profile, avec des disparitions d'espèces multipliées par 100 depuis 1900, soit un rythme sans équivalent depuis l'extinction des dinosaures – il y a 65 millions d'années ! Et nous savons surtout que nous en sommes les responsables.

Bien sûr, la grande faune sauvage n'est pas la plus touchée par ce cataclysme qui frappe l'ensemble de la biodiversité.

D'une part, car elle a été déjà beaucoup décimée par l'Homme, Je l'ai dit.

D'autre part, car nous la connaissons mieux, nous commençons à la respecter – et parfois même à l'aimer, comme en témoignent les élans de sympathie et la mobilisation qui entourent aujourd'hui certaines espèces emblématiques, comme l'éléphant ou le panda géant. Mais pour ces raisons, et même si elle obéit à des logiques spécifiques, la grande faune sauvage doit faire l'objet de toute notre attention.

D'une part, car elle possède une valeur emblématique que nous ne pouvons pas ignorer. En attirant l'attention du monde sur le cas de certaines espèces, aussi particulières soient-elles, elle contribue à une prise de conscience nécessaire.

D'autre part, car elle présente l'intérêt de révéler très concrètement les conflits ou les contradictions qui résultent de l'expansion permanente des activités humaines.

Chacun comprend sans mal les difficultés de faire cohabiter des hommes et des éléphants sauvages, pour reprendre le même exemple... Or, si de très nombreuses espèces éprouvent autant de difficultés à cohabiter avec l'Homme, cela est souvent moins évident.

L'exemple de l'éléphant permet donc à l'Homme de comprendre ce qu'il impose à la nature. Enfin, je veux aussi souligner l'importance de la grande faune sauvage dans les écosystèmes au sein desquelles elle vit. Qu'elle y occupe ou non une place à part, la grande faune sauvage est un rouage très important, par son échelle, de la chaîne alimentaire. Et nous ne pouvons pas ignorer non plus les rapports d'interdépendance qu'elle entretient avec de nombreuses espèces beaucoup moins visibles, à commencer par ses parasites – autant d'espèces qui sont elles aussi nécessaires à l'équilibre général...

Voilà pourquoi il Me semblait important de consacrer ce moment à ces échanges, et de le faire dans l'esprit d'ouverture, de dialogue et d'invention collective qui préside à cet atelier.

J'espère qu'il aura été utile, non seulement à chacun de vous, mais surtout à la cause qui nous réunit.

Je voudrais pour finir citer Enric Sala, que vous connaissez tous.

Un jour où nous parlions, ici même, à Monaco, de biodiversité, Enric Sala Me dit qu'une Planète amputée de la moindre espèce est une Planète fragilisée. Et il employa pour cela la métaphore d'un avion, auquel quelques rivets manqueraient... Nul ne songerait à monter dans un tel avion ! Eh bien Je crois qu'avec la grande faune sauvage, à chaque espèce qui s'éteint, c'est un hublot, un réacteur, un train d'atterrissage que nous voyons tomber de notre avion.

Et Je pense que ces pertes, par leur visibilité et leur gravité manifeste, doivent inciter nos contemporains à réparer l'ensemble de la machine, avant que l'avion ne s'écrase.

C'est notre tâche à tous !

Je vous remercie.

S.A.S. Le Prince Albert II de Monaco

2. UN FORUM PARTICIPATIF

LE SUJET

Ce premier forum participatif a été consacré à la question de **“la place pour la faune sauvage dans notre société actuelle”** et plus précisément, aux expériences et méthodes vertueuses pour adopter “un autre regard, une autre prise en compte de celle-ci dans la gestion des territoires”.

Par **“grande faune”**, doit s’entendre la grande faune sauvage, herbivore ou carnivore, présente de manière historique ou revenue de façon spontanée, sur des espaces qu’ils soient naturels, remarquables ou préservés, comme des parcs nationaux, mais aussi des étendues aménagées et gérées par l’Homme, comme des espaces agricoles ou forestiers.

Par **“territoires”**, doit s’entendre l’échelle locale pertinente pour la décision (gouvernance locale) et l’action (quelles qu’en soient les modalités), de la régulation à la réserve intégrale. Cette échelle peut, bien sûr, varier de la commune à la communauté de communes, à la notion de “pays”, voire à la région administrative, sans négliger, bien entendu, celle des espaces naturels gérés, celle des espaces dont la vocation est de concilier développement économique et préservation du patrimoine (ex. zones d’adhésion volontaire des parcs nationaux, parcs naturels régionaux). Pour tenter de “coller” à cette réalité de terrain locale, le parti pris a été de se concentrer sur la faune présente sur des espaces continentaux, dont **les interactions avec les activités humaines sont à la fois nombreuses et complexes**.

LA “GRANDE FAUNE SAUVAGE” COMME UN RÉVÉLATEUR DE L’ÉTAT DE NOS SOCIÉTÉS...

Si les **interactions** entre la “grande faune” et l’humanité sont aussi anciennes que l’humanité elle-même, elles prennent, selon les lieux et les périodes, de multiples formes : de la **prédation** à la **coexistence** plus ou moins pacifique. Elles peuvent aussi se traduire par des **rivalités**, des **conflits d’usages** ou des **tensions**. Ces tensions, sur lesquelles nous avons pris le parti de ne pas fermer les yeux, sont, lorsqu’on les analyse avec le recul nécessaire, révélatrices

du **regard** que nous portons sur les systèmes naturels ; elles apportent un éclairage pertinent sur **la manière dont nous pensons notre place et celle de nos activités au sein du monde vivant**.

Ces tensions ne sont toutefois que la partie la plus visible de ces interactions. Car la nature profonde de nos relations avec le monde vivant en général, et donc avec la grande faune, est avant tout le fait d’**interdépendances**, que celles-ci soient visibles ou non, conscientes ou non. Que nous soyons ruraux ou citadins, en contact “direct” avec la nature ou - en apparence seulement - coupés d’elle, nous dépendons, pour chacune de nos activités, du bon état des écosystèmes, de ceux qui nous sont géographiquement proches comme des plus éloignés.

L’INTENTION

La Fondation Prince Albert II de Monaco a vocation à encourager les pratiques vertueuses et le déploiement de solutions concrètes en faveur du développement durable de nos sociétés. En s’adressant, en particulier, à la population et aux pouvoirs publics, elle **encourage des initiatives innovantes** en faveur de la **préservation de la biodiversité**, du développement de comportements plus respectueux de celle-ci. Ces initiatives se doivent, pour être efficaces et humainement acceptables, de **prendre en compte l’ensemble des interactions entre activités humaines et milieux naturels**, dans une posture d’écoute et en encourageant la participation active de tous les acteurs.

Devant la complexité du sujet, la grande diversité des enjeux, des postures et des représentations, ce forum a cherché à rassembler et mettre en synergie les compétences et les points de vue les plus divers : **acteurs de terrain** (Parcs Naturels, filières professionnelles de l’agriculture, du tourisme, etc.), **scientifiques**, représentants d’institutions, représentants d’**organisations professionnelles**, et globalement l’ensemble des **parties prenantes des territoires** (ex. professionnels de l’aménagement, de l’agriculture, des loisirs, regroupements de particuliers).

Animé par des méthodes favorisant l’Intelligence Collective et le décloisonnement des expertises (C.F. Annexes) et reposant sur du jeu de rôle (futurisation collective), des cercles d’inventaire collectif, de la scénarisation, etc., ce forum a cherché à éclairer les différents aspects de la prise en compte de la grande faune dans la gestion d’un territoire. Ont été ainsi étudiées les questions relatives à l’acceptabilité sociale et **les enjeux économiques des inter-relations entre la grande faune et les activités humaines (agriculture, tourisme, chasse, gestion de l’environnement)**.



Les participants au forum ont été invités à renoncer à leur posture de représentation, en se projetant dans l’avenir pour faire émerger, à partir d’un inventaire et d’une analyse des **actions positives actuelles**, les **conditions du succès** sur lesquelles s’appuyer. Ils ont pu ensuite identifier les **pistes de progression** et formuler des **propositions d’actions concrètes**, à destination des décideurs et des acteurs de terrain.

3. LES ACTES DU FORUM PARTICIPATIF

Ce document a vocation à restituer, le plus fidèlement possible, le résultat des échanges, partages et productions des ateliers et groupes de travail de ce forum. Il ne reflète donc pas nécessairement une position "officielle" de la Fondation Prince Albert II de Monaco, mais bien les contributions élaborées collectivement par les participants de ce forum.

Il est basé en grande partie sur les synthèses de restitution rédigées, le vendredi 13 octobre 2017, par des contributeurs volontaires. Qu'ils en soient ici remerciés !



A. RETOURS D'EXPIÉRIENCE



Inspirantes et riches d'enseignements, les **initiatives recensées** lors de ce forum, développées dans des temporalités et à des échelles diverses s'ancrent dans des réalités de terrain. Issues des observations et expériences individuelles des participants, elles ont servi de nourriture pour la réflexion qui s'en est suivie. Chacun était invité à contribuer et à écouter, sur la base de cette conviction : **réussies ou en devenir, les expériences ne valent que si elles sont analysées et partagées !**

Pour faciliter la lecture du document et regrouper les initiatives partagées lors du forum, trois catégories ont été définies : "**Gestion**" ; "**Gouvernance**" ; "**Logique économique**" ; ce regroupement ayant bien sûr ses limites puisque chaque initiative est, par nature, "**multi-facettes**".

Cette liste d'initiatives n'a pas vocation à être exhaustive, tant il existe de nombreuses autres initiatives remarquables qui auraient toutes leur place ici.

a) INITIATIVES POUR UNE BONNE GESTION DES INTERACTIONS ENTRE NOTRE SOCIÉTÉ ET LA FAUNE SAUVAGE

L'IMPLICATION DE TOUTES LES PARTIES PRENANTES D'UN TERRITOIRE

L'exemple des programmes de recherche- action sur l'intendance du territoire en Languedoc-Roussillon

Le Conservatoire des Espaces Naturels de la Région Languedoc-Roussillon (aujourd'hui Occitanie) a expérimenté depuis les années 2000 et sur des durées pluriannuelles (jusqu'à 10 ans et plus), des démarches dites d'intendance du territoire (adaptation du concept anglo-saxon de "custody"). L'intendance du territoire est un ensemble de stratégies et d'instruments qui visent à **impliquer les propriétaires et usagers d'un territoire** dans la conservation et le **bon usage** des valeurs et ressources naturelles, culturelles et paysagères.

L'intendance se concrétise par des **accords volontaires** entre propriétaires ou gestionnaires de terrains et des organismes d'intendance du territoire, pour **conserver ou restaurer le milieu naturel et le paysage**. Les organismes d'intendance sont des organisations sans but lucratif, publiques ou privées, qui participent activement à la conservation du territoire et de ses valeurs grâce aux outils apportés par l'intendance du territoire.

Ces programmes reposent notamment sur :

- La mise en place d'un **contrat de gestion** avec les propriétaires des terrains, sur la base d'un **diagnostic partagé** ;
- Une **validation scientifique** de la pertinence de l'enjeu biodiversité proposé dans le cadre du programme d'actions ;
- La **mesure de la performance** atteinte via un protocole d'évaluation scientifique ;
- La garantie d'une compétence technique de **l'accompagnement et la formation des acteurs de terrain** ;
- Des **partenariats** formalisés avec les **collectivités locales**.

LE RENOUVELLEMENT DES PRATIQUES EN FAVEUR D'UNE MEILLEURE COHABITATION AVEC LA FAUNE SAUVAGE...

Un exemple de protection systémique des troupeaux ovins dans les "zones loup"*

Dans le cadre de travaux de recherche sur la cohabitation "pastoralisme - prédateur", des

visites effectuées sur plusieurs unités pastorales n'ayant pas enregistré d'attaques de loups ont permis de mettre en évidence certaines pratiques réussies de protection systémique des troupeaux ovins.

Les conditions favorables qui ont pu être observées sont les suivantes :

- Une **taille des troupeaux limitée, adaptée** aux pâturages disponibles,
- La multiplication des mesures de **protection nocturne** (filets, lignes de fladry, lampes à pétrole, gardien de nuit, chiens de protection) et **diurne** (chiens de protection efficaces et dressés, aide-berger),
- Renoncement aux territoires difficilement défendables (zones "enforestées" et accidentées).

Le loup étant capable de s'adapter rapidement aux techniques mises en place, leur **renouvellement** et leur alternance périodique, ainsi que la mise en place régulière de **combinaisons différentes de techniques** est indispensable pour une efficacité à long terme. Par ailleurs, il ressort de ce travail que le chien de protection, qui "parle" le même langage que le loup, peut être un véritable **médiateur** sur lequel s'appuyer.

*Tiré d'une enquête menée sur différents territoires français par Caroline AUDIBERT, journaliste et auteur du livre "Des loups et des hommes", 2018, Éditions Plon.

LA RÉINTRODUCTION "VOLONTARISTE" DE LA FAUNE SAUVAGE À L'ÉCHELLE D'UN TERRITOIRE, L'IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES

L'exemple de la réintroduction des vautours sur les Grands Causses

Depuis 1980, et suivant plusieurs vagues successives, des programmes de réintroduction des Vautours ont été conduits en partenariat entre la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) et le Parc Naturel Régional des Grands Causses. Afin de favoriser une meilleure acceptation du projet de réintroduction des vautours sur les Grands Causses, il a été proposé aux éleveurs locaux de mettre en place, sur leur exploitation, des **placettes individuelles d'alimentation**.

Cette mesure opérationnelle, qui présentait



l'autout d'**impliquer concrètement les éleveurs** dans le programme, a eu plusieurs avantages concrets :

- Pour les éleveurs, elle permettait de ne plus avoir à attendre l'équarrisseur et rendait donc **un service économique et sanitaire immédiat** et mesurable ;
- Pour la population de vautours, elle permettait de **favoriser la dispersion des lieux de nourrissage**, apportant ainsi une meilleure répartition sur le territoire et une plus grande régularité ;
- Pour la société dans son ensemble, elle permettait de **limiter les transports routiers** liés à l'équarrissage, tout en favorisant la **conservation des populations de vautours**.

Les conditions favorables à la réussite de cette pratique ont été :

- Une **intervention rapide**, au début du projet, après chaque interaction (nourrissage de vautours sur carcasses d'ovins), pour **expliquer et démontrer** à l'éleveur qu'il ne s'agissait pas d'une prédation ;
- Une intervention en amont du programme pour **anticiper les freins administratifs**. Il a ainsi fallu démontrer l'innocuité en termes épidémiologique (reconnaissance du vautour en tant que "cul de sac épidémiologique") et permettre l'élaboration de **nouvelles dispositions réglementaires** rendant possible la création des placettes ;
- La tenue de **négociations**, après recensement des acteurs concernés, entre ornithologues, administrations et éleveurs dans un objectif d'**intérêt commun** ;
- Une **valorisation** sur les plans **économique et touristique** de la présence des vautours et du rôle des éleveurs dans le programme.

DES LEVIERS NÉCESSAIRES : LA CONCERTATION ET L'IMPLICATION DES ACTEURS

L'exemple de la préservation du phoque moine

Le phoque moine (*Monachus Monachus*) est une espèce emblématique des rivages méditerranéens. Classé sur la liste rouge de l'IUCN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature), en danger d'extinction depuis 1986, il disparaît progressivement de notre mémoire.

Chassé sans aucun contrôle jusqu'au milieu du XXème siècle, le phoque moine de Méditerranée est, de surcroît, un animal fragile aux besoins très spécifiques : seul phoque à pouvoir vivre exclusivement dans des eaux chaudes, il a besoin de consommer jusqu'à 15kg de poissons par jour et la femelle ne met au monde qu'un petit, tous les deux ans.

Ces facteurs, combinés à la perte de son habitat du fait de l'urbanisation excessive des côtes méditerranéennes, ont rendu sa situation critique. Aujourd'hui, sa population est estimée à moins de 500 individus pour l'ensemble du bassin méditerranéen.

Une étude de faisabilité a fait suite aux conclusions de 3 groupes de travail qui ont mobilisé, en 2013 et à l'initiative de la Principauté de Monaco, les plus grands spécialistes internationaux de cette espèce. Cette étude a abouti à la **définition d'un modèle** précisant les paramètres indispensables pour une **coexistence entre humains et phoques moines**.

Des missions d'observation sur le terrain ont permis de **repérer un site**, dans les îlots de Gyaros, abritant la plus grande colonie de phoques moines (plus de 60 individus). Cette île, qui a servi de nombreuses années pour des essais militaires, est aujourd'hui inhabitée. Elle est devenue un refuge pour les phoques moines qui y ont trouvé un calme propice à leur développement. Toutefois une pêche excessive et non réglementée menace à terme le maintien de leur population.

Le projet vise donc à mettre en place un **système de gestion locale** visant à protéger la zone. Il repose sur une approche originale impliquant toutes les parties prenantes, des pêcheurs aux autorités. Les facteurs ayant conduit au succès ont été :

- Une levée de fonds suffisante pour garantir l'**autonomie financière** du projet ;
- La mobilisation de tous les acteurs locaux pour définir une "**Aire Marine Protégée**" (AMP) autour de l'îlot, avec l'objectif que les acteurs locaux s'approprient cette future AMP et que la population locale se sente fière de cette richesse de leur territoire ;
- La définition du périmètre et du plan de gestion réalisée avec la **participation des acteurs de terrain** ;
- La **démonstration de l'intérêt économique** pour les pêcheurs, par mesure de "l'effet réserve" sur la reconstitution des stocks halieutiques ;
- La **mise en œuvre opérationnelle des solutions** avec la participation des acteurs concernés.



DES LEVIERS NÉCESSAIRES : L'INFORMATION ET LA SENSIBILISATION

L'exemple de "Paroles de loup"

"Paroles de loup" est le nom d'un programme de sensibilisation et d'information de la population en zone "à loups", mis en place par l'association Ferus.

Elle consiste en la réalisation de sondages, la distribution de documents dans les points d'accès du public, commerces, campings ou offices de tourisme et une campagne de contact direct (notamment sur les marchés).

Cette démarche active, entrant dans le cadre d'une injonction communautaire faite à l'État français d'informer et de sensibiliser sa population, répondait à un réel besoin pour une population nouvellement confrontée à cette présence du loup et à ses impacts sur les activités d'élevage. Elle a aussi permis le recrutement de bénévoles et la mise en réseau de naturalistes souhaitant s'investir dans les actions de préservation de la faune sauvage.

UN ATOUT : L'ÉCOUTE ET L'ACCOMPAGNEMENT

L'exemple de SOS Chauves-souris

En 1985, dans le département de l'Isère, la Fédération Rhône Alpine de Protection de la Nature (FRAPNA) a lancé, en appui d'un programme de protection des chiroptères, une opération d'**écoute téléphonique** baptisée "SOS Chauve-souris". Un numéro d'appel permettait de répondre rapidement et simplement aux questions de toute personne ayant un **problème de cohabitation**.

Une procédure écrite et la formation des bénévoles permettait de garantir :

- La **disponibilité** ;
- Une attitude d'**écoute positive** des personnes concernées ;
- La diffusion des **savoirs essentiels** à une bonne cohabitation ;
- Si nécessaire, la prescription et l'**aide à la mise en œuvre** de mesures techniques permettant de lutter contre les nuisances.

UNE NÉCESSITÉ : LA MÉDIATION POSITIVE

L'exemple des mesures d'accompagnement autour du pastoralisme dans Mercantour

Afin de rendre possible le maintien d'une activité pastorale sur son territoire, le Parc national du Mercantour a mis en place une série de mesures d'accompagnement des acteurs, notamment :

- Le renforcement de l'expertise technique des deux côtés : éleveurs et naturalistes
- La création de dispositifs d'écoute locale
- Une réflexion sur un éventuel "zonage" des activités sur le territoire
- La mise en place d'un dispositif d'alerte et de retour rapide en cas de prédation



c) INITIATIVES RÉPONDANT À UNE LOGIQUE ÉCONOMIQUE

RE-CONSIDÉRER LA FAUNE SAUVAGE COMME ATOUT DE VALORISATION D'UN TERRITOIRE.

L'exemple du Parc des Abruzzes

Dans le parc des Abruzzes, en Italie, la présence de la faune sauvage a été valorisée en tant que vecteur de communication pour en faire un **produit d'appel touristique et économique**.

Les conditions favorables ont été :

- Une **volonté politique** locale ;
- Une **bonne entente des acteurs** du territoire ;
- Un **leadership local** qui porte le projet au plan économique et social ;
- La **valorisation des traditions** dans les produits touristiques et agricoles.

RE-CONSIDÉRER LA FAUNE SAUVAGE COMME ATOUT DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'exemple de la Réserve des Monts d'Azur

La Réserve des Monts d'Azur porte un projet de **réhabilitation de la grande faune sauvage** européenne et des écosystèmes qui lui sont associés. Ce projet est rendu possible par la recherche de **synergies entre un enjeu économique et la préservation de la biodiversité**.

La réintroduction de grands mammifères herbivores (Bisons d'Europe, Chevaux de Prjevalski...), sert ici de support à des activités d'**écotourisme**, permettant une **approche ludique et pédagogique** du rapport à la biodiversité, ainsi qu'à des **études d'interactions avec les écosystèmes, et les activités humaines**.

Par la création d'activités économiques et la création d'**emplois verts non délocalisables**, le projet a eu un impact favorable, à la fois en **préservant les milieux de l'étalement urbain**, mais aussi en permettant une **réhabilitation** de la grande faune et de la biodiversité en général.



L'analyse de ces différentes expériences a permis de mettre en évidence de nombreux éléments favorables à la réussite des projets énoncés ci-dessous. Ces conditions transversales à toute nature de projet sont à rechercher systématiquement et à réévaluer périodiquement.

SAVOIR-ÊTRE ET "VIVRE ENSEMBLE"

Parfois désignées "soft skills", ces compétences, attitudes ou savoir-être permettent la construction et le maintien d'un dialogue constructif entre les acteurs d'un territoire, même si leurs points de vue diffèrent et que leurs intérêts peuvent, a priori, sembler diverger.

- **Respect de la différence** et du point de vue de l'autre ;
- **Écoute** positive et **attentive** ;
- **Disponibilité** effective et mise en place des dispositifs et supports d'**écoute** et de

communication adaptés aux contextes (écoute téléphonique, permanence, réunion périodiques, ...);

- **Créativité, adaptabilité**, recherche de **contextualisation** ;
- **Réactivité**, afin de ne pas laisser l'autre seul face à son problème et ne pas générer de frustration, voire **pro-activité**, par la mise en place de mesures d'anticipation des problèmes dont la probabilité d'occurrence est forte ;
- **Transparence et partage des données**.

CONSTRUCTION ET MAINTIEN DU DIALOGUE

De ces attitudes très génériques découlent des postures qui permettent de construire et de maintenir un dialogue efficace :

- Construire un **langage commun** : il s'agit, notamment, de reconnaître que, selon d'où nous venons, selon notre domaine de spécialité technique et notre formation, nous ne mettons pas forcément les mêmes choses derrière les mêmes mots ;
- Reconnaître la valeur des **savoirs** et des **compétences de l'autre**, qu'elles soient académiques, profanes ou de terrain ;
- Créer des espaces et des moments d'**expression** ;
- Mettre en place une approche fondée sur la **participation active**, l'**inclusion**, l'**implication**, la mobilisation et la sensibilisation par opposition à une approche fondée sur l'autorité supposée, la coercition ou la sanction ;

- Faire preuve de **pédagogie** pour entraîner l'adhésion ;
- Miser sur des outils ludiques permettant un décentrage, un **abandon des postures de représentation**, une projection et une expérimentation ;
- Être attentif à conserver une **approche pratique** orientée "action de terrain" ;
- **Identifier**, de manière participative, les **bonnes pratiques** et encourager leur diffusion ;
- **Tenir compte**, systématiquement, des **contextes locaux** et des **conditions conjoncturelles**, s'adapter à la réalité des acteurs de terrain ;
- **Former les acteurs de la concertation** : une véritable concertation nécessite des savoir-faire et la maîtrise d'outils et de techniques.

CONNAISSANCE

Pour être constructif, le dialogue doit reposer sur des faits. Cela suppose donc qu'un travail de collecte des données et un partage des connaissances aient été préalablement réalisés.

Il s'agit notamment de :

- Réaliser l'**inventaire des connaissances** disponibles et **identifier les manques**, notamment sur les espèces présentes, les

données taxonomiques et écologiques, les données démographiques, économiques et géographiques et les données sur les interactions entre la faune et les activités humaines.

- Mettre en place les **processus** et les **outils** de remontée et de **partage des données** ;
- Favoriser le **croisement des regards et des approches**, des plus "anthropocentrées" aux plus "éco-centrées".

MOBILISATION

En lien et dans la continuité des points précédents, il s'agira de :

- Mettre en place une **co-gestion du territoire** avec les acteurs concernés ;
- Faire émerger les **solutions du terrain**, et non pas les imposer d'en haut ;

- S'appuyer sur les **volontés** et les **initiatives locales** ;
- **Outiller et former** les acteurs, notamment sur des outils d'auto-diagnostic ;
- Miser sur l'**exemplarité positive** ;
- Impliquer les propriétaires fonciers **en amont** des projets.

MODÈLES ÉCONOMIQUES

La recherche de synergies – plutôt que d'arbitrages – entre réalités économiques et impératifs de préservation de l'environnement, est revenue fréquemment au cours des échanges pendant le forum. Mais cette intention ne va pas de soi...

Les conditions ci-après permettent d'augmenter considérablement les chances de succès des projets :

- Mesurer les avantages économiques, sur la base d'**indicateurs élaborés en concertation** avec les parties prenantes et complétés ou

révisés périodiquement, si nécessaire ;

- **Partager équitablement les bénéfices**, mais aussi les charges et les contraintes, entre toutes les personnes impactées par le projet ;
- **Valoriser les ressources** matérielles ou immatérielles et les filières locales ;
- Favoriser l'**augmentation de la création de valeur ajoutée** sur les territoires par la **relocalisation d'activités de transformation et de valorisation** et en évitant, autant que possible, l'exportation de produits primaires non transformés ;
- Rechercher des **modèles rentables**, créateurs de valeur sur les territoires, en misant sur

une approche de l'innovation élargie aux modèles économiques, aux partenariats, aux coopérations, aux conditions institutionnelles ;

- Créer des filières agro-environnementales **tenant compte de la présence de prédateurs** sur les territoires, voire valorisant cette présence ;
- Expérimenter localement des mécanismes de **remunération pour maintenance ou restauration de services écosystémiques** ;
- **Favoriser l'expérimentation** et l'innovation y compris par des mesures expérimentales dérogatoires réévaluées périodiquement.

- **Alléger la fiscalité** qui pèse sur les espaces naturels. Trop lourde aujourd'hui, elle tend à augmenter et est souvent constituée de taxes indépendantes du revenu, à tel point qu'elles peuvent être plus élevées que le revenu d'un espace naturel. Il s'agit de rendre possible un équilibre économique pour des modes de valorisation extensifs, favorables au maintien des habitats de la faune sauvage et à la coexistence avec les activités agricoles et sylvicoles.

OUTILS, MÉTHODES, INSTRUMENTS

Au-delà des postures et des savoir-être à rechercher, il est essentiel, pour la pérennisation des actions mises en place et pour leur reproductibilité, de renforcer la professionnalisation des acteurs à tous les niveaux et de mettre en place les outils, méthodes et instruments juridiques appropriés.

Il s'agit ici de :

- Proposer des **accompagnements techniques** des acteurs ;
- Mettre en place des actions de formation permettant de **faire monter l'ensemble des acteurs en compétence et en capacité** ;
- Mettre en place des **dispositifs d'intervention rapide** en cas de crise ;
- **Évaluer systématiquement les résultats** (écologiques, économiques, sanitaires, etc.) des projets, sur la base d'une appréciation de l'état initial (ex ante) et du résultat obtenu à l'issue de l'action (ex post). Cette validation des solutions expérimentées est une condition essentielle à leur crédibilité et leur répliquabilité ;

- Expérimenter et évaluer des **instruments financiers innovants** ;
- Informer, former et accompagner la **mise en place des trames vertes et bleues** ;
- Mettre en place, aux échelles pertinentes, des réserves intégrales permettant d'avoir une **base de comparaison / d'évaluation de l'efficacité** de la gestion ;
- Formaliser et généraliser des **contrats d'action** conjointe entre gestionnaires institutionnels du patrimoine naturel et propriétaires fonciers ;
- **Faire primer la cohérence écologique sur le découpage administratif**, en recherchant, pour cela, les bonnes échelles de gestion ;
- Mettre en place des **mécanismes de reconnaissance** et de **labellisation des compétences des naturalistes** au sein des bureaux d'étude ou des associations ;
- Créer des **espaces pilotes** et des **statuts juridiques** pour l'expérimentation.





Sur la base du recueil des pratiques existantes et de l'inventaire des conditions favorables, les participants au forum ont émis des propositions de recommandations aux acteurs, déclinables aux différentes échelles territoriales pertinentes.

Même si la plupart des propositions relèvent de dimensions multiples, elles ont ici été regroupées en cinq catégories : "Connaissance et éducation" ; "Gestion" ; "Gouvernance" ; "Approche économique" ; "Instruments juridiques".

CONNAISSANCE ET ÉDUCATION

Le constat est qu'aujourd'hui, l'enseignement de la biodiversité reste très insuffisant, voire inexistant dans l'enseignement primaire et secondaire. Et s'il est présent à l'université en 1^{er} et 2^{ème} cycle c'est uniquement dans des filières de niche.

Au-delà des programmes officiels, des initiatives pédagogiques existent mais elles sont soit ponctuelles (à l'exemple de la fête de la science, destinée au grand public comme aux écoles), soit de nature locale, à l'exemple des sentiers pédagogiques ou d'animations spécifiques dans les espaces protégés.

Or, ces initiatives locales ou ponctuelles sont en général très bien accueillies révélant une appétence du public pour ces thèmes.

INTÉGRER LA BIODIVERSITÉ DANS L'ENSEIGNEMENT

- Encourager les initiatives locales et miser sur les actions ponctuelles existantes.
- Renforcer l'enseignement relatif à la biodiversité dans les cursus et les filières où elles sont généralement absentes.

A court terme il serait souhaitable de :

- Développer les réseaux éducatifs "parallèles" agréés et labellisés par les tutelles (Ministère de l'Éducation Nationale, Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Environnement...) sur le modèle du projet "PLEASE" (Programme Ludo-Educatif Santé Environnement), dont les modalités d'intervention reposent sur une approche innovante et collaborative dans les classes de CE2, CM1 et CM2, couplée à l'emploi d'outils tels que le e-Learning, des vidéos ou des serious games.
- Développer particulièrement ce type d'action dans des zones-cibles comme les zones de présence permanente du loup en intégrant, parmi les intervenants, des acteurs locaux (les "insiders") comme les associations, acteurs labellisés, éleveurs, etc.
- Encourager et favoriser la réplique des initiatives locales (sentiers pédagogiques, village de l'ours dans les Abruzzes, etc.).

A moyen terme,

- Étendre progressivement l'intégration des notions de biodiversité et d'écologie dans l'ensemble des cursus scolaires dès le primaire (la capacité d'intégration et d'apprentissage est alors maximale).

- Planifier, en fonction de l'avancement des enfants dans le cursus secondaire (premier et deuxième degré), et les branches d'enseignement agricole, des éléments complémentaires adaptés à leurs connaissances.

- Pour l'enseignement universitaire, intégrer les notions de biodiversité dans les cursus :

- Des futurs "professionnels" du vivant en tronc commun : ingénieurs agronomes, vétérinaires...
- Des futurs "professionnels" de l'agriculture et de la sylviculture : BTS agricoles...
- Des futurs "professionnels" du tourisme.
- Des futurs "professionnels" de l'aménagement du territoire.
- Des futurs "professionnels" de l'enseignement (professeurs des écoles, etc.).

- Renforcer la présence de ces disciplines et de leurs applications dans la formation continue destinée :

- Aux "professionnels" du vivant (par exemple lors des congrès professionnels vétérinaires).
- Aux "professionnels" de l'agriculture.
- Aux "professionnels" de l'aménagement du territoire.
- Aux agents de l'État concernés (DDT, DDPP, élus locaux...), en s'inspirant notamment de l'expérience du Master SET (Sciences de l'Environnement Terrestre) proposé par Aix Marseille Université aux agents de la fonction publique d'État ou de la fonction publique territoriale.

Toutes ces actions auraient vocation à être contextualisées et ancrées dans leur territoire respectif en tant qu'espace de découverte et d'expérimentation.

CRÉER UNE PLATEFORME INFORMATIQUE COLLABORATIVE SUR LES DONNÉES "FAUNE SAUVAGE"

Parmi, les conditions de réussite des projets, le partage des données naturalistes est essentiel à l'établissement d'un dialogue fondé sur des faits. Or, aujourd'hui, de nombreuses plateformes existent mais ne sont pas toutes interopérables. Par ailleurs, certaines données ne "remontent" pas ou ne sont pas "agrégables", faute de cahier des charges commun.

Ainsi, il est essentiel de/d' :

- Définir au plus haut niveau un cahier des charges commun permettant une bonne

interconnexion des systèmes d'information qui devront conserver leur dimension locale et favoriser un lien entre les ressources régionales et nationales (données, études, articles, etc.).

- Identifier les clés d'entrée (espèces, projets, problématiques) définies et enrichies par les acteurs locaux, avec l'implication d'un animateur référent chargé d'identifier les besoins du territoire et d'alimenter la plateforme.

Cette plateforme permettrait d'alimenter un **site ressource** pour élaborer des **actions de sensibilisation-formation** auprès du grand public, des acteurs et des médias locaux.

GESTION

Le terme "gestion" désigne ici les différentes **approches et modalités d'intervention humaine sur les milieux naturels** dans le but d'en conserver voire d'en restaurer la biodiversité et les fonctionnalités écologiques. A l'extrême, la non-intervention, peut être aussi un choix de gestion, comme c'est le cas dans les réserves intégrales. Les mesures de "gestion" comprennent également celles relatives à l'accompagnement des acteurs visant à favoriser une bonne coexistence entre les activités économiques (agriculture, foresterie voire tourisme par exemple) se déroulant en milieu naturel ou à leur périphérie immédiate et la faune sauvage présente sur ces mêmes territoires.

ANTICIPER LES CRISES ET ACCOMPAGNER LES ACTEURS TOUCHÉS

- Principe directeur : **ne jamais laisser une interaction négative provenant d'un animal "à problèmes"** (a fortiori s'il s'agit d'une espèce protégée) **sans produire une réaction rapide et appropriée** (sur les plans humain et technique) ! Cette réaction doit être de nature économique (réparation ou compensation des dommages subis), juridique si nécessaire (accompagnement par un professionnel du droit) et technique (mise en place de mesure de prévention et d'évitement).

- Dans des contextes identifiés "à risque", **ne pas attendre que la crise survienne pour mettre en place les mesures de prévention.**

Il s'agit ici d'une nouvelle manière de mettre en

œuvre le **principe de solidarité écologique**, pour passer d'une situation où prédomine l'inquiétude et la souffrance au profit du **dialogue**, du **respect du droit** et de la **prise en charge des situations de détresse**. En ne laissant pas les victimes de situations de crise seules, l'application de ce principe permettra de **sortir d'une dialectique de conflit** avec la nature pour tendre vers des solutions pérennes permettant de **concilier** la présence de la grande faune avec celle des activités humaines sur les territoires.

Cette posture n'est pas symbolique. Par analogie avec une approche médicale et épidémiologique, elle doit permettre de **mettre en place à la fois les mesures de précaution et d'évitement** tout en renforçant la capacité de réponse opérationnelle immédiate en situation de crise.

Concrètement, il s'agit de :

- Mettre en place les **mesures de protection systémiques nécessaires**, en les adaptant aux contextes et en tenant compte de l'évolutivité rapide des situations.
- Structurer les services d'intervention permettant une **réaction immédiate et appropriée de la part des services de l'État**, pour ramener la communauté dans la tranquillité après une crise.
- Accompagner les acteurs impactés, au travers parfois d'une simple **présence, permanente et disponible** jusqu'à la résolution du problème.
- Ne pas laisser les conflits ou la peur s'installer.

A titre d'exemple, pour faire face aux situations d'interaction "négative" (déprédation, peur d'un randonneur, etc.) :

- Mettre en place une organisation afin qu'un intervenant compétent puisse immédiatement

se rendre aux côtés de la victime pour :

- Aider,
- Soutenir psychologiquement,
- Répondre aux questions, aux inquiétudes.

Cet intervenant doit être un acteur, professionnel ou bénévole formé, capable d'empathie et à-même d'expliquer la place de la faune sauvage ainsi que son comportement naturel.

Au-delà de la crise proprement dite, sur un temps plus long, et pour les situations de foyers d'attaques de prédatons récurrentes :

- Mettre à disposition de l'éleveur :

- Un **berger** pour quelques jours pour l'aider et lui permettre de se reposer ;
- Un **expert** pour tenter de faire **cesser ces prédatons** : proposer un accompagnement technique sur la conduite du troupeau et la mise en place d'autres dispositifs de protection.



GOVERNANCE

Imaginer ensemble un projet de territoire, choisir entre plusieurs options, décider et agir ensemble au quotidien, en assumant collectivement les choix. Ces quelques principes fondamentaux pour la cohésion du corps social d'un territoire peuvent aisément être mis à mal en cas de crises, d'intérêts a priori divergents, ou tout simplement parce que tous les acteurs n'ont pas le même mandat, les mêmes priorités, n'agissent pas selon les mêmes temporalités et ne subissent pas les mêmes contraintes. Or, une bonne gouvernance ne dépend pas que des bonnes intentions ou des bons sentiments. Des mesures "techniques" ainsi qu'une **définition claire des rôles et responsabilités** de chacun sont indispensables.

RECONNAÎTRE LE RÔLE DE L'ANIMATEUR TERRITORIAL

Le rôle d'un animateur référent territorial serait de **faciliter l'acceptation et le développement de projets territoriaux** portant sur la faune sauvage auprès des acteurs locaux.

Porteur de projets, émanant du territoire lui-même (approche du bas vers le haut), visant à favoriser la coexistence avec la faune sauvage sur le territoire, il est chargé de les **renforcer** et d'aider à **déterminer les meilleures conditions** de leur mise en œuvre.

A la croisée des visions nationales et locales, conscient des enjeux de conservation comme des problématiques propres à chaque territoire, il est issu du tissu social local, dont il tire sa légitimité.

Conditions de la réussite de cette recommandation :

- Définition d'un **territoire écologiquement cohérent** (par exemple, pour les castors, le bassin versant, pour le cerf, l'unité de gestion faunistique, pour le loup, le massif pastoral),
- Identification d'un **outil de portage administratif local dimensionné** de façon appropriée (GIEE, syndicat mixte, intercommunalité, réserve naturelle, Parc national...),
- Définition d'un **projet commun** (création d'un label, d'une zone protégée, activité ou hébergement écotouristique, plan de gestion forestier, projet éditorial...),

- Nécessité de **laisser le temps nécessaire** à l'appropriation par les acteurs et à la maturation du projet,
- Mise en place d'une **démarche de dialogue** autour de la thématique définie et partagée par l'ensemble des acteurs concernés (définition d'un vocabulaire et d'un monde communs, d'objectifs partagés...), et notamment des insiders (voir ci-dessous).
- Mise à disposition **d'outils** :
 - plateforme informatique de partage de données,
 - outils pédagogiques et pratiques (événements, cartographies, formations, forums, réunions, sorties de terrain...).

IDENTIFIER LES INSIDERS

Une pratique favorable à la médiation et à la bonne gouvernance des projets sensibles, relevée par certains des participants, consiste à identifier, au sein de chacun des groupes clés pour le succès des projets, un **"insider"**, c'est-à-dire un **acteur local**, lui-même partisan du projet et faisant partie du groupe socio-professionnel ou social (éleveurs, chasseurs, pêcheurs, forestiers, etc.) à qui il convient de présenter en détail et d'expliquer le projet.

Cette personne se trouve donc en situation d'**interconnaissance** et de **confiance** avec le groupe social en question. Elle connaît ses préoccupations, ses appréhensions, les questions qui se posent. Elle parle le même langage et connaît leurs conditions de vie. Cet "insider" est beaucoup plus à même de convaincre le groupe en question qu'un "outsider" (qu'il soit scientifique très réputé,



expert ou haut-fonctionnaire très compétent mais sans racine locale ou connaissance des problématiques propres au groupe social). Il aura ainsi pour rôle d'**expliquer le projet auprès de son groupe d'appartenance et de faire remonter les préoccupations** propres à ce groupe qui lui seront peut-être davantage confiés à lui qu'à une personne étrangère au lieu comme au groupe.

Même si ce dispositif ne permet pas de résoudre tous les problèmes, il permettra au moins de **lever des quiproquos**, de **gagner du temps**, de **renforcer la confiance et la communication**, de faire en sorte que le groupe en question se sente davantage **écouté** ; il permettra également d'appliquer plus rapidement des solutions ou pratiques

recommandées par le groupe social en question, bien avant que la situation se tende ou devienne conflictuelle.

FACILITER L'ACTION DE "SENTINELLES DE L'ENVIRONNEMENT"

La recommandation serait de créer, sous le contrôle de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), une **plateforme d'alerte pour les "sentinelles de l'environnement"**, permettant de signaler tout problème portant atteinte à l'environnement et la biodiversité (type Faune PACA).

L'AFB pourrait ainsi donner suite en orientant l'alerte vers l'organisme concerné qui serait en mesure d'**intervenir**.

LOGIQUE ÉCONOMIQUE

Sauf à penser la relation entre les humains et la grande faune uniquement en termes de ségrégation, **le maintien d'activités créatrices de valeurs sur les territoires est une condition sine qua non de cette coexistence.**

Or, le seul moyen d'y parvenir est de **changer notre regard pour adopter une posture à la fois plus humble, tenant compte des réalités et des contextes locaux ; plus systémique**, pour intégrer les multiples interactions entre la présence humaine, le développement d'activités économiques, le comportement de la faune sauvage et la dynamique des milieux naturels ; et radicalement plus innovante, pour dépasser les multiples contraintes existantes, qu'elles soient liées au marché, à la réglementation, aux technologies ou à nos freins psychologiques et culturels.

Les champs d'investigation et d'expérimentation sont nombreux : ingénierie écologique, réinvestissement dans le capital écologique, rémunération des activités contribuant à maintenir le bon état des écosystèmes et donc la disponibilité des services qu'ils rendent, sylvo-pastoralisme, valorisation des variétés et productions locales, tourisme faunistique, écotourisme, etc.

CRÉER UN LABEL "COEXISTENCE" ÉLEVAGE ET LOUPS

La mise en place de labels est une mesure concrète car elle permet au consommateur exigeant de **reconnaître** des produits de qualité, ou au consommateur sensible d'**identifier** les produits, et donc les producteurs et les territoires qu'il décidera de soutenir par ses **choix de consommation**. Elle permet également de mieux valoriser économiquement des produits dont les coûts de production peuvent être plus élevés qu'ailleurs. Par ailleurs, l'élaboration du cahier des charges d'un label et son application sont de nature à **renforcer la professionnalisation des acteurs** et à favoriser **l'émergence de nouvelles filières** ou de nouveaux réseaux de coopération économiques ou techniques.

Pour la réussite de ces programmes de labellisation, il est utile de :

- Bien définir **la zone d'application du label** : par exemple les ZPP (Zone de Présence Permanente),

- **Relocaliser les activités** de transformation et notamment relancer le circuit d'abattage dans ou près des zones concernées ou optimiser la collecte,

- **Promouvoir** ces labels dans le cadre de l'application pratique des recommandations des États généraux de l'alimentation :

- Cantine scolaire,

- Filière locavore,
 - Supermarché,
 - Association de consommateurs,
 - Marchés locaux.
- **Déposer le label** (AOP) :
- Dépôt du nom auprès de l'INPI,
 - Constitution d'un Conseil d'Administration de l'association de gestion de l'AOP.

- **Mettre en place les moyens de communication adaptés** :

- Journées "portes ouvertes",
- Promotion dans les réseaux et structures d'accueil de touristes,
- Valorisation du savoir-faire (reconnaissance induite).

- Envisager une **TVA spécifique et réduite** :

- Nécessite le montage d'un dossier et l'accord de la Commission Européenne,
- Réflexion et négociation à lancer pour d'autres incitations fiscales ou exonérations de charges.

- **Mobiliser les dynamiques d'acteurs locaux** : Chambres d'agriculture, DDPP, FDO, VS, GDS

MOBILISER ET ADAPTER LES GIEE

Favoriser la mobilisation et l'adaptation des outils que sont les GIEE (ou GIEEF) - (Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental ou Forestier) doit aider à la **cohabitation et la gestion de la biodiversité auprès des acteurs économiques**

(propriétaires, ayant-droits, collectivités...), en :

- **Diversifiant les revenus des propriétaires privés assurant une mission de protection**, en sus de la gestion et de l'usage, de la faune/flore sauvage ;

- **En révisant et proposant un cadre de dispositions sanitaires** de manière à ce que la faune sauvage ne soit pas considérée uniquement comme un réservoir de maladies potentielles pour la société (zoonoses), permettant ainsi une meilleure cohabitation entre les faunes sauvages et domestiques ;

- En rendant souhaitable une **évolution du statut juridique de la faune sauvage** ;

- En favorisant **l'expérimentation sur les enjeux faune/flore sauvage sur les territoires spécifiques**, notamment sur la question des innovations (bio-économie, innovations sociales, culturelles, territoriales...);

- En permettant une **meilleure reconnaissance des territoires en transition écologique**, hôtes des fonctionnalités écologiques et des services écosystémiques et à ces titres indispensables à la résilience des territoires (solidarité villes / espaces naturels et ruraux).

MOBILISER LES FINANCEMENTS INNOVANTS POUR SOUTENIR LES DYNAMIQUES TERRITORIALES VIA LES GIEE

En complément, il conviendra de consolider le financement des GIEE en assurant la diversification des revenus et de renforcer les revenus agricoles et forestiers des territoires ruraux.

Pour cela, un travail devrait être mené pour :

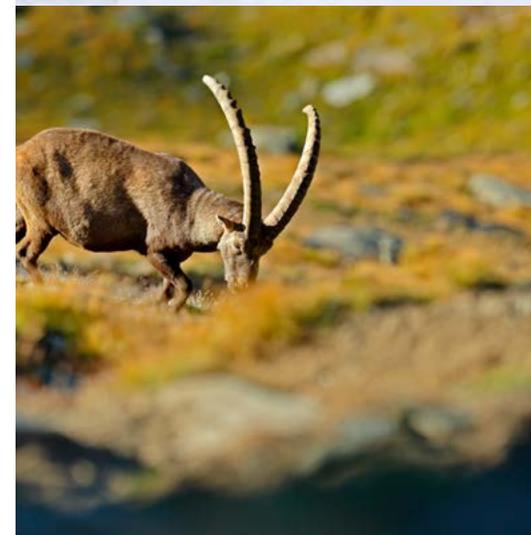
- **Analyser et mobiliser les ressources fiscales et parafiscales existantes** : taxes foncière, TNB, TENS, redevances, autres taxes ;

- **Analyser le potentiel des mécanismes financiers existants ou émergents** marché carbone, paiement pour services environnementaux, etc.) pour assurer la pérennité du GIEE ;

- **Étudier et mettre en place des mécanismes innovants**, en lien avec la fréquentation touristique (collecte d'une contribution séjour volontaire additionnelle à la taxe de séjour, etc.), par exemple ;

- **Former les gestionnaires des GIEE** et promouvoir une boîte à outil de montage financier innovant ;

- **Prévoir des financements pour la phase de faisabilité** (préalable à la mise en œuvre) ou d'expérimentation (avant généralisation).



ALLÉGER LA FISCALITÉ PESANT SUR LES ESPACES NATURELS

La fiscalité pesant sur les espaces naturels est trop lourde et tend à augmenter. Souvent constituée de plusieurs taxes cumulées, indépendante du revenu, son montant global peut être plus élevé que le revenu d'un espace naturel.

Ce type de taxation ne permet pas l'équilibre économique de modes de faire-valoir extensifs, pourtant favorables à la faune sauvage, au maintien de ses habitats, à la coexistence entre activités agricoles et sylvicoles et au maintien de la faune sauvage.

- **Minimiser la fiscalité** des espaces naturels pour moins fragiliser les territoires ruraux défavorisés, aider au maintien des activités agricoles qui s'y pratiquent et la subsistance de la faune sauvage.

- Faire bénéficier les espaces naturels protégés d'une **exonération de fiscalité ou d'abattements importants**, au même titre que le patrimoine culturel : en contrepartie des servitudes d'environnement imposées à leurs propriétaires, pour le maintien en bon état de conservation de ces espaces protégés (souvent une exigence juridique : réseau "Natura 2000" par exemple), soumises à de coûteuses pénalités.

Ces espaces protégés sont des facteurs d'attractivité touristique et, en tant que tels, ils doivent être considérés comme des infrastructures-supports d'un développement économique local durable, justifiant ces incitations fiscales.



INSTRUMENTS JURIDIQUES

Parfois considérée comme un frein à l'innovation, la réglementation est de fait, plutôt un rétroviseur pointé sur les dérives du passé qu'un périscope pointé vers l'avenir. De fait, sa vocation est plutôt d'être un **garde-fou contre les excès**. Toutefois, dans un monde qui change, **la réglementation peut s'adapter**. Mobilisée à bon escient, elle peut même être un **puissant levier de changement**.

ATTRIBUER UN STATUT JURIDIQUE DE LA FAUNE

Aujourd'hui, en droit français, l'animal sauvage est considéré comme res nullius (expression latine utilisée en droit civil qui désigne une chose sans maître, c'est-à-dire qui n'a pas de propriétaire mais qui est néanmoins appropriable), ce qui est en contradiction partielle avec le fait que certaines espèces soient protégées. Il est vrai que les périmètres sont différents (individus dans un cas, populations et espèces dans l'autre).

Les nouvelles approches économiques et les nouvelles modalités de développement des activités sur les territoires plaident dans le sens d'accorder un statut, qui reste à préciser, à la faune sauvage. En effet, **attribuer une valeur économique à la présence de la faune sauvage sur un territoire**, à travers des labels par exemple, revient de facto à reconnaître la faune comme un **élément d'identité, voire d'attractivité** du territoire et, demain, comme un **élément de sa compétitivité économique** via, par exemple, des mécanismes de rémunération des activités contribuant au maintien des services écologiques.

Toute amorce de réflexion sur ce sujet suscite des réactions passionnées, dans les deux sens. Le rôle des associations, législateurs et institutions qui initieront et encadreront ce travail devra être de garantir la sérénité des échanges.

RECONNAÎTRE LA DÉCHARGE DE SERVICE POUR CAUSE ENVIRONNEMENTALE

Le terme "décharge" désigne en droit social le fait d'**accorder du temps aux salariés pour des activités de représentation ou d'action d'intérêt général**, à l'image de la "décharge syndicale" ou de la décharge s'appliquant aux pompiers volontaires. Cette proposition viserait à :

> Permettre aux **bénévoles des associations environnementales** ou professionnelles de se libérer du temps pour **participer aux instances de gouvernance territoriales**, réunions et aux commissions, étudier et **s'approprier les dossiers** ; et ainsi pouvoir **mieux s'impliquer** dans la vie des territoires et y défendre **la place de la faune sauvage**.

La reconnaissance de cette décharge environnementale devra s'accompagner d'une/ de la :

- **Obligation pour les employeurs de dégager du temps pour leur salariés** qui s'impliquent bénévolement dans des associations de protection de la nature et de l'environnement, cette obligation étant encadrée et limitée,
- **Possibilité de rémunérer les structures associatives** sollicitées afin de permettre l'embauche d'un chargé de mission si elles ne disposent pas de bénévole et permettre ainsi leur représentation lors des instances de gouvernance.



ET MAINTENANT ?

La Fondation est heureuse de constater que les réflexions du forum ont déjà porté leurs fruits. Des actions ont commencé à émerger, dont l'initiative revient à des participants ayant souhaité traduire sur leur territoires les recommandations qu'ils avaient eux-mêmes contribué à produire :

1. Un projet de Contrat de Transition Écologique sur le territoire des Préalpes d'Azur autour de l'économie du sauvage : il s'agit de fédérer les acteurs de ce territoire autour d'un projet commun de valorisation économique, sociale et culturelle de la présence du sauvage.

2. Un label vert : il s'agit de mettre en place chez les éleveurs du Parc National du Mercantour, un label " Viande loup" - "fromage loup" (le nom étant à déterminer) pour valoriser les produits vendus par des éleveurs mobilisés sur des mesures permettant une coexistence positive.

3. Un projet de concours sur le thème de la coexistence vue par les enfants, avec les écoles primaires de la Vésubie, Tinée et de Monaco.

L'objet de ce concours est d'impliquer parents, enfants et enseignants autour de l'élaboration et de la participation à un concours inter-écoles.

La Fondation Prince Albert II de Monaco souhaite encourager les initiatives qui, comme celles-ci, s'inspirent de nos réflexions communes.

Pour ce faire, elle retient trois axes d'actions à imaginer et mettre en œuvre au niveau territorial :

- **La pédagogie**, c'est-à-dire les actions d'observation, de sensibilisation et d'éducation des publics pour une meilleure acceptation de la faune sauvage ;
- **Des territoires pilotes** définis autour de la mise en valeur de la cohabitation avec la grande faune sauvage ;
- **Des méthodes de gestion de crise**, ou la définition de modalités opérationnelles pour accompagner les acteurs dans les cas de crise liée à la présence de la faune et dans leur résolution.

La Fondation poursuivra cette réflexion avec les acteurs engagés et ceux qui souhaiteraient les rejoindre, pour contribuer à une meilleure harmonie entre la faune sauvage et la société.

UN FORUM PARTICIPATIF...

Le forum "Quelle place pour la faune sauvage dans notre société actuelle" s'est tenu les 12 et 13 octobre 2017, à Monaco. Il a été conçu et animé sur la base de **temps d'échanges, de diagnostics et de perspectives partagés, de co-construction et de formalisation d'une "feuille de route pour des solutions applicables"** dont ce document témoigne.

Les principes d'animation des ateliers de travail se sont appuyés sur des logiques de **coopération en Intelligence Collective**.

Elles ont visé la participation active de chacun, quel que soit son statut, sa position hiérarchique ou la nature, académique ou profane, de son savoir sur la faune sauvage. Pendant ces 2 jours, l'enjeu a été de **décloisonner et d'agrèger les savoirs** afin de favoriser une approche **agile et opérationnelle de l'innovation**, appliquée à tous les domaines : gestion technique, recueil des savoirs, gouvernance, etc.

L'intelligence Collective ou coopérative est un processus permettant d'expérimenter à plusieurs, d'élargir le champ de réflexion, de stimuler celle-ci, de "décloisonner" pour combiner des "savoirs", expertises, retours d'expérience, regards, systèmes de valeurs, ... et de partager un projet ou une démarche.



S.E. M. Bernard Fautrier, Vice-Président Administrateur Délégué

EN SÉQUENCES !

Le Forum participatif a été officiellement ouvert par :

- > Bernard Fautrier, Vice-Président et administrateur délégué de la Fondation Prince Albert II de Monaco, Ministre Plénipotentiaire chargé de missions auprès du Ministère d'État pour les questions liées au développement durable de la Principauté de Monaco
- > Stéphane Le Foll, ancien Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du gouvernement français.

Les ateliers participatifs ont été lancés par Emmanuel Delannoy, Fondateur de l'Institut INSPIRE, Auteur de "La Permaéconomie" et de "L'économie expliquée aux humains".

Le Forum participatif a été officiellement clôturé par S.A.S. le Prince Albert II de Monaco.



M. Stéphane Le Foll, ancien Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du gouvernement français

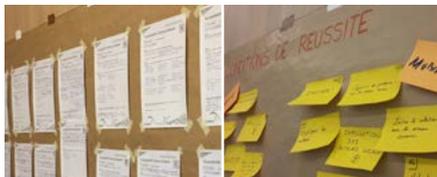
JEUDI 12 OCTOBRE 2017

Acceptabilité sociale et économique :

Où les participants ont pu partager avec les autres les bonnes pratiques observées développées sur leurs territoires et identifier des paramètres et leviers pour agir en faveur de ces deux formes d'acceptabilité.

Acceptabilité, bonnes idées !

Où chaque groupe a pu finaliser la restitution des expériences et les présenter à l'ensemble des participants pour "matérialiser de grands principes" et constituer une mosaïque d'expériences, de bonnes pratiques de différents territoires.



Mise en route :

Où les 40 chercheurs, chefs de projet, directeurs de Parc Naturels, responsables associatifs, spécialistes de la faune, etc. ont été invités à "prendre du recul" sur les idées du matin, sortir du contexte actuel, et se projeter en 2027...

Étude de terrain :

Où les participant-e-s ont pu détecter, par le biais de cette projection, les freins à la mise en œuvre de la gestion de la grande faune sur les territoires, afin de créer les conditions pour les traiter, notamment au regard de thèmes d'investigation suggérés (modes de consommation et habitudes alimentaires, artificialisation du territoire, tendances liées au tourisme, etc.).



En chemin !

Où le collectif du Forum a imaginé des modes de réponse opérationnelle pour traiter ces freins.

En 3 rounds de questionnement :

"Quelles mesures innovantes proposer en matière de gestion des espaces ?"

"Quels instruments économiques, monétaires, juridiques et financiers mettre en place ?"

"Quelles mesures innovantes proposer pour améliorer les processus de concertation et de prise de décisions partagées ?"

puis préparé des **préconisations !**

Echo :

Un temps d'arrêt a été respecté pour anticiper et organiser une mission de restitution des échanges de la journée et de présentation à S.A.S. le Prince Albert II de Monaco, prévue en fin de forum (le jour suivant).

Réussite et partage :

Où chacun des groupes a pu prendre connaissance de l'ensemble de la matière co-produite, constituant une base "brute" pour la rédaction de la feuille de route à la fin du forum.



VENDREDI 13 OCTOBRE 2017

Journée de synthèse pour de futures concrétisations !

Recommandations et préconisations (synthèse et enrichissement) où les participants ont pu partager et enrichir les conditions, risques, recommandations identifiées, inventées la veille et co-concevoir une feuille de route pour tous.

Restitution :

En deuxième partie de journée, **Véronique Luddeni**, Vétérinaire, membre du CNPN, et **Claude Holyst**, directeur de l'ARPE PACA ont assuré la restitution publique des échanges, en présence de SAS le Prince Albert II de Monaco.



Table ronde

Une table ronde publique s'est ensuite tenue sur le thème "Quelle prise en compte de la faune sauvage dans la gestion des territoires ?" pour prolonger la réflexion, avec :

- **Laurent Scheyer**, Directeur adjoint du Parc National Du Mercantour,
- **Loïc Dombrev**, Député de la 2^{ème} circonscription des Alpes-Maritimes,
- **Allain Bougrain-Dubourg**, Président de la LPO, Membre Du Conseil Économique Social et Environnemental (CESE),
- **Emmanuel Desclaux**, Paléontologue,
- **Guillaume Sainteny**, Enseignant à AgroParisTech et Membre du Comité Scientifique et Technique de la Fondation Prince Albert II de Monaco.

Les échanges de cette table ronde ont été animés par **Emmanuel Delannoy**, Fondateur de l'Institut INSPIRE.



Clôture :

Après un temps de partage avec le public, le forum a été officiellement clôturé par S.A.S. le Prince Albert II de Monaco.

Glossaire

ARPE PACA : Agence Régionale Pour l'Environnement en PACA
 AFB : Agence Française pour la Biodiversité
 AOP : Appellation d'Origine Protégée
 CNPN : Conseil National de la Protection de la Nature
 DDPP : Direction Départementale de la Protection des Populations
 DDT : Direction Départementale des Territoires
 FDO : Fédération Départementale Ovine
 GDS : Groupement Défense Sanitaire
 GIEE : Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental
 GIEEF : Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental Forestier
 INPI : Institut National de la Propriété Industrielle
 IUCN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature
 LPO : Ligue de Protection des Oiseaux
 VS : Vétérinaire Sanitaire
 ZPP : Zone de Présence Permanente



Organisation
Fondation Prince Albert II de Monaco
www.fpa2.org



**FONDATION
PRINCE ALBERT II
DE MONACO**

Co-animation

Emmanuel Delannoy (emmanuel.delannoy@permaeconomie.fr),
Marjorie Banes (marjoriebanes@yahoo.fr).
Céline Aguilera (contact@celineaguilera.fr)

Ce document a été préparé collectivement grâce aux apports des participants du forum participatif des 12 et 13 octobre 2017 à Monaco, co-conçu, rédigé et finalisé en 2018 par Emmanuel Delannoy, Céline Aguilera et l'équipe de la Fondation Prince Albert II.